

Dans ces contextes, je défends des positions volontaristes en matière d'ambition climatique, mais la portée de mon action est naturellement limitée par les ambitions respectives des entités en la matière.

Par rapport aux recommandations, « conclure, au plus vite, un nouvel accord de coopération permettant la répartition des objectifs climatiques intrabelges et la mise en œuvre de nos engagements européens et internationaux pour la période 2021- 2030 » est ma priorité durant la présidence wallonne de la Commission nationale climat 2021. Le travail de négociation est en cours, mais je vous rappelle que le nouvel objectif de réduction des émissions belges pour 2030 dans le cadre du -55 % européen ne sera connu que le 14 juillet prochain, dans le cadre de la sortie du package européen Fit for 55.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question, Monsieur Matagne, puisque vous avez une réponse groupée, j'ai tout maintenu, parce que cela me paraissait d'intérêt général, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises en commission, et pas plus tard que ce 12 mai lors de notre séance plénière, les communautés d'énergie renouvelable sont un sujet très important et qui me tient fort à cœur.

C'est également ce 12 mai que j'expliquais une nouvelle fois que le cadre décretaal mis en place par mon prédécesseur devait être adapté et complété afin qu'il soit en conformité avec les directives Marchés et renouvelable, pour qu'ensuite les arrêtés puissent être adoptés.

Enfin, comme j'ai pu le dire lors de cette même séance, l'avant-projet de décret a été adopté en première lecture et devrait être déposé au Parlement dans le courant de cette année. Les arrêtés du Gouvernement suivront de telle manière que le cadre soit opérationnel début de l'année prochaine.

Pour ce qui est de la concertation, 20 organismes ont été sollicités afin qu'ils remettent un avis sur l'avant-projet de décret. Ceux-ci ont été analysés par mon administration et ont nourri le texte qui sera donc présenté en deuxième lecture au Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Député, concernant ce dossier important.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très précise.

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE SOUTIEN AU REDÉPLOIEMENT DU SITE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE TIHANGE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le soutien au redéploiement du site de la centrale nucléaire de Tihange dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la réussite de la transition énergétique dans le cadre de la sortie du nucléaire représente un défi majeur pour l'ensemble de la Wallonie, et pour la région liégeoise et hutoise en particulier. Le Gouvernement en est bien conscient, puisqu'il vient d'adopter son Plan de relance pour la Wallonie, en faisant de la transition énergétique un enjeu crucial et en débloquant des moyens extrêmement importants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et soutenir les énergies renouvelables, avec notamment le déploiement de la filière wallonne de l'hydrogène vert, pour ne citer qu'un des exemples.

On sait en effet que l'enjeu des décennies à venir pour décarboner complètement notre production énergétique et passer à un système 100 % renouvelable sera de développer à la fois très fortement les énergies renouvelables et leur stockage, ici, en Wallonie.

Dans quelle mesure le site de la centrale nucléaire de Tihange a-t-il une place dans cette stratégie ? Pourquoi ne pas en faire finalement un atout ? En effet, il y a là une réelle opportunité – non seulement pour la région hutoise, mais aussi pour la Wallonie – en réfléchissant dès à présent à la reconversion du site pour en faire un centre pivot dans la transition énergétique en Wallonie, en accompagnant la fin progressive des énergies du siècle dernier et en y investissant directement dans les énergies vertes du XXI^e siècle.

C'est pourquoi je voudrais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur votre vision de cet enjeu. Avez-vous pris des initiatives pour anticiper ce défi ? Quelles actions prenez-vous pour intégrer le site de Tihange dans la stratégie wallonne de transition énergétique ?

Les moyens contenus dans le Plan de relance de la Wallonie peuvent-ils, d'une manière ou d'une autre, être mobilisés à cet effet, notamment pour envisager le développement en matière d'énergies renouvelables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, si la responsabilité du démantèlement des réacteurs de la centrale nucléaire de Tihange est sous la responsabilité fédérale, le Gouvernement wallon doit effectivement saisir l'opportunité liée à la reconversion de ce site.

Le potentiel est en effet énorme, avec un site qui présente de nombreux avantages, en étant particulièrement bien situé, au cœur de la Wallonie, dans une zone stratégique, mais aussi en particulier où le réseau haute tension, par définition, existe déjà et est extrêmement développé vu la présence des installations de production d'électricité. C'est donc un endroit idéal pour concentrer d'autres infrastructures de production d'énergie renouvelable dans le futur, mais aussi de stockage éventuellement.

Dans le cadre du démantèlement réussi de la centrale nucléaire de Tihange, une partie importante du terrain sera libérée et pourrait donc accueillir de nouvelles installations, notamment pour répondre au double défi de production et de stockage.

De nombreux terrains sont également disponibles aux alentours et pourraient faire l'objet d'investissements en ce sens. Des exemples à l'étranger montrent d'ailleurs que les anciens sites nucléaires peuvent être utilisés de manière stratégique pour accueillir de nouvelles infrastructures énergétiques, comme le projet Ultramet en Allemagne, où l'ancien site de la centrale nucléaire de Philippsburg en cours de reconversion pour accueillir un convertisseur DC qui liera les ménages du sud de l'Allemagne au réseau d'énergie éolienne du nord.

Une reconversion de cet ordre du site de Tihange vers la production et le stockage d'énergies renouvelables nécessite d'être anticipée et pleinement intégrée à la stratégie de transition énergétique wallonne. Cela suppose aussi des moyens.

Pour répondre à votre question, le Plan de relance de la Wallonie ne comprend pas explicitement d'actions géolocalisées à Tihange. D'ailleurs, de manière générale, il y a assez peu d'actions géolocalisées, mais il y a bien une action concernant la promotion des énergies renouvelables sous l'axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale ». Je souhaite y intégrer la réflexion sur la reconversion potentielle du site pour l'intégrer dans la stratégie énergétique globale de la Wallonie, parce que nous avons beaucoup d'enjeux en matière de déploiement du renouvelable. Travailler à la reconversion d'un site nucléaire représente également l'opportunité de créer sur le site de Tihange un exemple concret pour la transition énergétique en Wallonie, en accompagnant la fin progressive des énergies du siècle dernier, et en y investissant directement dans les énergies vertes de ce siècle. Ceci implique tant une réflexion sur de nouvelles infrastructures de production ou de stockage d'énergie que l'intégration d'une

composante sociale large sur la création d'opportunités économiques et sociétales, notamment en matière d'emplois.

Voilà pour ces hypothèses de déploiement importantes également pour le secteur énergétique.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je me réjouis de l'indication que vous donnez d'intégrer cette réflexion autour de la reconversion de ce site de Tihange, en ce compris dans les possibilités qui existent avec ce deuxième axe du Plan de relance. Il y a là des moyens qui existent, qui sont importants, dégagés par le Gouvernement wallon et dont on va avoir besoin. Vous l'avez dit, il faut pouvoir anticiper les choses, c'est dès maintenant que la reconversion se prépare pour faire de ce défi une réelle opportunité.

Vous avez dit aussi que le site est parfaitement situé au cœur de la Wallonie, ce sont 71 hectares très bien situés et bien équipés. Il y a aussi toute une série de terrains attenants et il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité.

Vous citez l'exemple en Allemagne de Philippsburg, il y a aussi d'autres exemples, comme à Lingen, en Allemagne, où c'est plutôt une filière hydrogène qui est en train d'être développée avec l'idée d'en faire la première filière hydrogène de l'ensemble du réseau allemand. Ce sont de belles réussites qui sont en train de se développer à l'étranger et l'on doit pouvoir s'en inspirer pour faire en sorte que le site de Tihange ne se transforme pas en un désert radioactif, mais au contraire en un centre des énergies du futur et que cela puisse être bénéfique à l'ensemble de la Région. Je me réjouis donc de l'ouverture en la matière et j'espère que l'on pourra travailler avec l'ensemble des acteurs.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES
BÂTIMENTS (UREBA) POUR L'ANNÉE 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'appel à projets dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments (UREBA) pour l'année 2021 ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 3 juin dernier